

AUDEMARS PIGUET**Challenge en Valais**

La semaine passée, les 29 participants du Challenge «Fondation Audemars Piguet 2011» ont sué sur leur vélo, leurs rollers, à pied, en canyoning et autres disciplines. Du lac de Joux au lac de Bière en passant par le Mollendruz, puis au lac de Thoun par le Jaun et enfin à Oberwald par le Grimsel, avant une descente sur Mörel, chacun des quatre jours a permis d'enchaîner des dénivellations impressionnantes. En Valais, le challenge s'est terminé par la visite de la centrale hydroélectrique de Mörel, qui produit l'électricité utilisée par le créateur horloger de renom à la Vallée de Joux. **GB**

VIGNETTE À 100 FRANCS**Conseil d'Etat favorable**

Le Conseil d'Etat valaisan accepte l'augmentation de 40 à 100 francs de la vignette autoroutière. «Cela permettrait notamment de financer le transfert de certaines routes cantonales dans le réseau des routes nationales.» Par contre, il n'est pas favorable à l'introduction d'une vignette électronique en lieu et place de la vignette autocollante actuelle, «en raison des investissements importants que cela impliquerait et des atteintes à la sphère privée que représenterait l'installation de caméras enregistrant les numéros des plaques de contrôle des véhicules circulant sur les autoroutes.» **C/GB**

LUTTE CONTRE LES CARTELS**La position valaisanne**

Le Conseil d'Etat valaisan désapprouve l'introduction dans la législation fédérale d'une poursuite pénale à l'encontre d'un collaborateur ayant participé à des accords cartellaires. La loi sur les cartels prévoit qu'une sanction directe peut être prononcée à l'encontre des entreprises qui ont participé activement à des accords cartellaires. Le Conseil d'Etat valaisan est d'avis que la loi sur les cartels et autres restrictions à la concurrence doit prévoir expressément que les efforts des entreprises en matière de conformité avec la loi soient pris en compte et donnent droit à une réduction de la peine en cas d'infraction à la loi sur les cartels. De plus, le Conseil d'Etat soutient «qu'il faut prévoir la possibilité de pouvoir sanctionner un collaborateur qui a participé à un accord cartellaire, mais dans le sens d'une mesure administrative ayant un effet préventif.» **C/GB**

POLITIQUE AGRICOLE**Cinq priorités**

Le Conseil d'Etat a fixé cinq priorités dans sa prise de position sur le paquet «Politique agricole 2017» de la Confédération qui porte notamment sur une réforme complète des paiements directs. Le Valais demande de diminuer les contributions à l'adaptation pour augmenter celles à la sécurité d'approvisionnement et aux améliorations structurelles. La problématique de l'entretien du territoire est traitée de manière centrale, avec notamment la demande de maintien des contributions au bétail. Pour le Conseil d'Etat, les paiements directs dans les zones à bâtir ainsi que la limite minimale d'accès à ces versements doivent être maintenus. Le Conseil d'Etat propose enfin des mesures claires en faveur des cultures spéciales. **GB**

VALPLANTES**Soutien du canton**

La société coopérative Valplantes, active dans le secteur des plantes aromatiques et médicinales biologiques de montagne, se voit accorder une subvention cantonale de 800 000 francs et un crédit d'investissements de près d'un demi-million. La coopérative a besoin d'une nouvelle installation de transformation pour ses producteurs du Valais central. **C/GB**

GALENSTOCK**Chute mortelle**

Samedi en milieu d'après-midi, un alpiniste italien âgé de 42 ans est décédé alors qu'il tentait l'ascension du Galenstock (3370 mètres) dans le Haut-Valais. Il faisait partie d'un groupe de trois alpinistes de la péninsule. Le brouillard et un fort vent ont dissuadé deux d'entre eux de continuer leur tentative. Mais pas le troisième qui a poursuivi la montée. L'alpiniste a fait une chute d'environ 200 mètres pour une raison encore inconnue. **C/GB**

SANTÉ Aproz Sources Minérales SA propose des cours aux employés fumeurs pour arrêter la cigarette, sur les heures de travail.

A l'aide des fumeurs

CHRISTINE SAVIOZ

«Je veux le faire pour ma santé et pour me libérer de cette contrainte qui m'agace.» Pascal Vergères, le chef des ressources humaines de Aproz Sources Minérales SA, est plus motivé que jamais pour arrêter de fumer. Il s'est ainsi engagé auprès des collaborateurs de l'entreprise pour participer au prochain cours organisé dans les locaux d'Aproz pour aider les fumeurs à quitter leur dépendance à la nicotine.

Aproz Sources Minérales SA, très attentive à la santé de ses employés, organisera pour la deuxième fois un cours en collaboration avec le CIPRET (Centre de prévention du tabagisme). «Selon les statistiques, 50% des fumeurs souhaitent arrêter. Nous avons donc eu l'idée de proposer ce cours dans l'entreprise, pendant les heures de travail, aux intéressés. L'impact du groupe peut sans doute aider les gens à se motiver», explique Michel Charbonnet, le directeur de l'entreprise d'Aproz.

Trente employés concernés

Sur les 125 employés, 25 à 30 sont fumeurs, soit un quart. Actuellement, ils peuvent fumer, mais seulement pendant leurs pauses, et uniquement sur la terrasse du restaurant. Aproz Sour-



Pascal Vergères, le chef des ressources humaines de Aproz Minérales SA (à gauche), s'est engagé auprès du personnel et de son directeur, Michel Charbonnet, d'arrêter de fumer après les cours dispensés aux fumeurs en septembre prochain dans l'entreprise. LE NOUVELLISTE

ces Minérales SA s'est déclarée «Entreprise sans fumée» depuis 2008 déjà. «Nous travaillons dans l'alimentaire et il est vital d'avoir une hygiène et une sécurité

sans faille», ajoute Michel Charbonnet.

La séance d'information aux cours pour arrêter de fumer est ainsi obligatoire. «Mais ensuite, libre à chacun de le suivre ou pas», précise le directeur. Les frais des cours seront pris en charge par l'entreprise, pour un montant de 530 francs par personne, sans compter le temps de travail utilisé pour les cours. «Il faut compter en tout un jour et demi», note Pascal Vergères.

Certes, la démarche d'arrêter de fumer peut prendre du temps. Les cours ne pourront pas résoudre le problème immédiatement. Ils ont pour objectif d'être un déclencheur.

Selon les statistiques, 68% des anciens fumeurs n'ont toujours pas craqué pour une cigarette un mois après leur arrêt; un an après, ils ne sont plus que 34% à tenir le coup. Pascal Vergères, qui fume un paquet de cigarettes par jour depuis l'âge de 18 ans, connaît les récurrences. Il a déjà tenté plusieurs fois d'arrêter de fumer. Mais il ne cache pas vouloir saisir cette «main tendue» offerte par son entreprise pour tenter à nouveau d'éteindre à jamais sa flamme pour les cigare-

tes. «J'espère que les employés concernés y participeront aussi.»

Car, comme le dit le slogan illustrant les cours, «la vie sans fumée, ça s'apprend». **GB**

UN JOUR SUR DEUX, À VÉLO AU TRAVAIL

Aproz Sources Minérales SA ne lésine pas sur les moyens pour promouvoir la santé et le bien-être de ses employés. Ainsi elle dispose par exemple du label «Fourchette verte» pour les menus de son restaurant, met des fruits à disposition du personnel ainsi que de l'eau gratuite.

L'entreprise organise aussi l'opération «Bike to work» («A vélo au boulot»). Le principe est simple: une équipe d'employés accepte de se rendre au travail à vélo, un jour sur deux, pendant tout le mois de juin. Frédéric Cina en fait partie. «Je fais le trajet de Veyras à Aproz et retour à vélo tous les deux jours. Ça fait à peu près 50 kilomètres par jour en tout, et 45 minutes par trajet», raconte-t-il. L'homme n'est pas un cycliste averti, mais il dit apprécier l'expérience. «Le vélo me permet de me vider la tête quand je rentre chez moi le soir. Cela me fait un bien fou. D'ailleurs, l'autre jour, je sentais que mon corps en redemandait...» **CSA**



Frédéric Cina fait le trajet Veyras-Aproz tous les deux jours à vélo. LE NOUVELLISTE

AIGLE**Jeune Valaisan victime d'un accident**

Un grave accident de la circulation s'est produit hier vers 13 heures sur la route cantonale entre Chesières et Aigle.

Une voiture aux plaques genevoises a dévié de sa trajectoire et est venue heurter une moto qui circulait normalement au lieu-dit Les Combes.

Le pilote de la moto, un Valaisan de 19 ans, a été transféré par ambulance à l'hôpital de Monthey. Sa passagère de 23 ans, grièvement blessée, a été hélicoptérée au CHUV à Lausanne.

La route cantonale a été fermée afin de permettre l'intervention des deux ambulances et de l'hélicoptère de la REGA. **C/YRU**

PUBLICITÉ



Tant que **talent et passion** n'auront pas mené au succès. Et suscité votre enthousiasme.

Tant que des émotions et une ambiance exceptionnelles n'auront pas généré des moments d'une intensité bouleversante.

Vivez de grands événements culturels comme les Cinémas Open Air, que nous soutenons en tant que partenaire dans toute la Suisse.



Cinéma Open Air Martigny
Amphithéâtre
27 juin - 20 juillet 2011

Nous n'aurons pas de répit UBS